

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE a dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAUC Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHE Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS EXCUSES** : LEGER Joëlle.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

08 AVR. 2019

### BUDGET COMMUNAL – M14 COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur KECHICHIAN Max, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

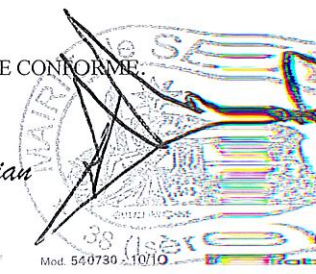
- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	94 279,99	0,00	0,00	52 830,85	94 279,99	52 830,85
Opérations de l'exercice	475 640,10	447 097,28	1 363 353,41	1 451 984,21	1 838 993,51	1 899 081,69
<i>Dont Part affectée à l'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Totaux	569 920,09	447 097,28	1 363 353,41	1 504 815,06	1 933 273,50	1 951 991,74
Résultats de clôture	<b>-122 822,81</b>		<b>141 461,65</b>		<b>18 638,84</b>	
Crédits de report	584 679,00	707 510,00	0,00	0,00	584 679,00	707 510,00

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, après que Max Kéchichian, Maire, se soit retiré et ait quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Janine Crivelli pour le vote du compte administratif.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME:

Le Maire,  
Max Kéchichian



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.

### COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M14 de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

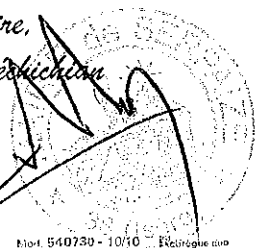
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE

Le Maire,  
Max Kéchichian



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

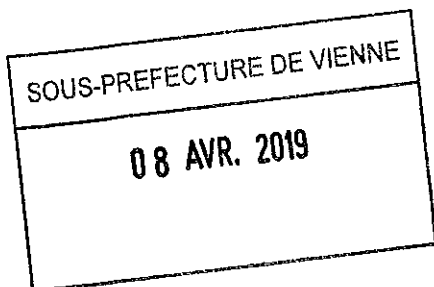
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU  
Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET  
Damien, POULET Nathalie, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSTIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.



**BUDGET COMMUNAL – M14**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

(EN EUROS)	Résultat CA 2017	Excédent capitalisés	Résultat 2018	R A R 2018	Solde R.A.R.	Affectation du résultat
INVESTISS	-94 279.99		-28 542.82	-584679	122 831	8.19
				707510		
FONCTION	52 830.85		88 630.80			141 461.65

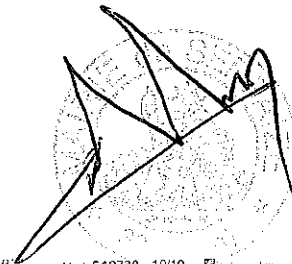
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la  
délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en  
investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section  
d'investissement*),

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	141 461.65 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	141 461.65 €
<b>Total affecté au c/1068</b>	<b>0 €</b>

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Max Kéchichian



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

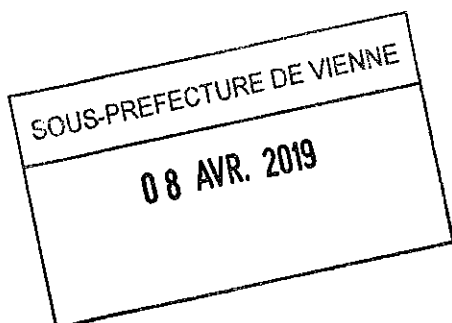
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalie, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.



### FISCALITE DIRECTE LOCALE TAUX D'IMPOSITION 2019

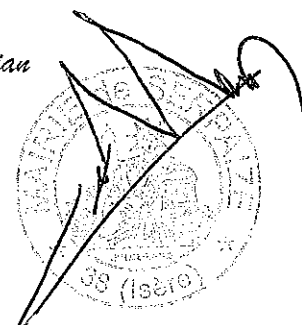
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2019 à chacune des trois taxes directes locales :

- DECIDE à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II-3 de l'état 1259 COM intitulé :

« ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION »	
Taxe d'habitation	14.44 %
Taxe foncière (bâti)	27.18 %
Taxe foncière (non bâti)	70.26 %

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Max Kéchichian



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

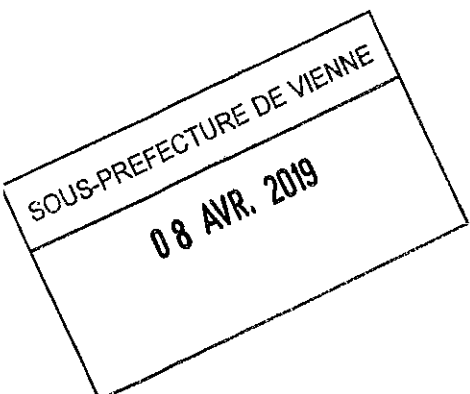
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.



**BUDGET COMMUNAL – M14**  
**BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de ses propositions en ce qui concerne l'établissement du budget primitif 2019.

La balance générale se décompose comme suit :

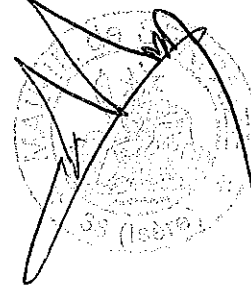
- dépenses de fonctionnement	1 516 276.65 €
- dépenses d'investissement	1 988 881.00 €
<u>Total dépenses</u>	<u>3 505 157.65 €</u>
- recettes de fonctionnement	1 516 276.65 €
- recettes d'investissement	1 988 881.00 €
<u>Total recettes</u>	<u>3 505 157.65 €</u>

Le Conseil Municipal après avoir entendu tous les articles du budget des sections de fonctionnement et d'investissement et n'ayant aucune observation à formuler :

- **ADOPTE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,*  
*Max Kéchichian*



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

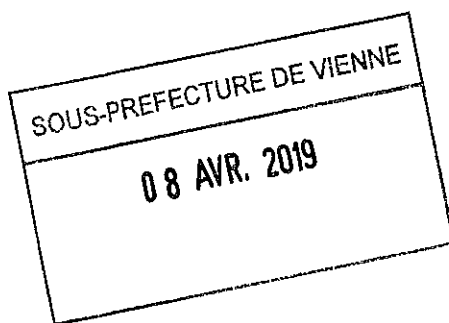
En exercice	19
Présents	13
Votants	13

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU  
Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET  
Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETARE : ROCHE Davy.



### CREATION D'UN POSTE D'AJOINT DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUL-CAE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Madame Crivelli propose à l'Assemblée de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

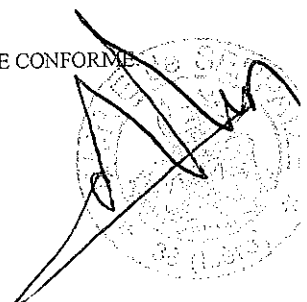
L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint du patrimoine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **DIT** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine et que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Max Kéchichian



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.

### CONVENTION AVEC LE SDIS AUTORISATIONS D'ABSENCES DU SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Adjoint technique recruté par voie de mutation au 1<sup>er</sup> décembre 2018 est également sapeur-pompier volontaire à Luzinay.

Les agents publics sapeurs-pompiers volontaires bénéficient, pendant leurs heures de travail, d'autorisations d'absences pour l'exercice de missions opérationnelles et/ou pour le suivi d'actions de formation. Ces autorisations d'absences sont subordonnées à l'accord du Maire suivant les procédures internes.

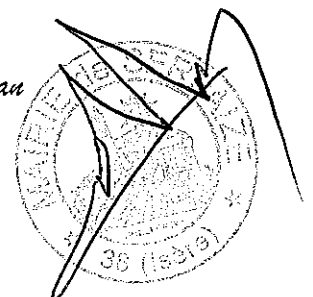
Le SDIS propose à l'employeur public une convention définissant les conditions et les modalités de la disponibilité pour mission opérationnelle et/ou pour la formation de l'agent sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, à l'unanimité :

- VALIDE les termes de la convention à signer entre la Collectivité et le SDIS de l'Isère.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Max Kéchichian



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.

### VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION CONVENTION CINE ETE 2019 - 2021

SOUS-PREFECTURE DE VIE

08 AVR. 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de convention tripartite entre La Ville de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération et Serpaize relative aux conditions d'organisation du Ciné Eté.

Les parties s'engagent à co-organiser l'opération Ciné Eté selon les termes définis dans cette convention.

Tous les ans, un programme prévisionnel et un programme définitif de l'action sont établis en accord entre les parties.

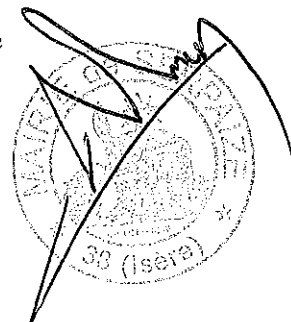
Ce programme précise : le nombre de séances, le nombre de spectateurs attendus, les films projetés, les moyens utilisés, ainsi que les coûts prévisionnels, les subventions et les partenariats.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, à l'unanimité :

- VALIDE les termes de la convention tripartite relative à l'organisation de Ciné Eté.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Max Kéchichian





## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

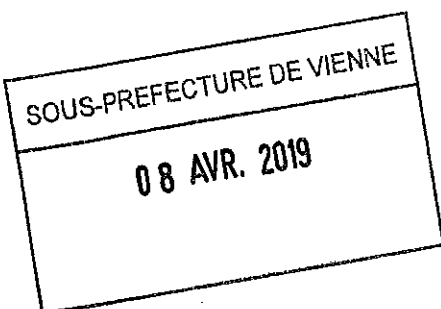
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

**PRESENTS** : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

**ABSENTS EXCUSES** : LEGER Joëlle.

**ABSENTS** : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

**SECRETAIRE** : ROCHE Davy.



### TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Les tarifs en cours du restaurant scolaire ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date 23 juin 2014. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'actualiser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

L'Assemblée, après délibérations :

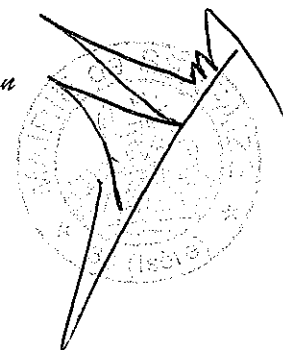
- **FIXE** à l'unanimité les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE = 1 REPAS		
TARIF ENFANT	Familles Serpaizannes	Familles Extérieures
Quotient familial > 620	3.70 euros	4.50 euros
Quotient familial < 620	3.40 euros	4.20 euros
Exceptionnel (non inscrit)	5.50 euros	5.50 euros
TARIF ADULTE	5.60 euros	

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
Max Kéchichian



**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf, le deux avril,  
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

En exercice	19
Présents	13
Votants	13

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,  
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU  
Véronique, CARRET Marc, ROCHE Davy, DAUNAS Jérôme, BOUCHET  
Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle.

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,  
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : ROCHE Davy.

**TARIFS**  
**DU POLE CULTUREL DE SERPAIZE**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle  
festive du Pôle Culturel de Serpaize comme suit :

Location de la salle festive	Familles résidant à Serpaize	Familles résidant dans une commune extérieure
Tarifs	450 €	700 €
caution	500 €	500 €

Ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

*Le Maire,*

*Max Kéchichian*

